

Vol aggravé à Ntoun

Les locaux du Cadastre visités par des vandales

Slyve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE bâtiment abritant les services du Cadastre de Ntoun, chef-lieu du département du Komo-Mondah, a été vandalisé par des malfrats, dans la nuit du lundi 29 au mardi 30 juin dernier. Les éléments de la brigade territoriale qui travaillent sur ce dossier ont, à la faveur d'une course-poursuite, pu mettre la main sur le butin essentiellement constitué de matériel informatique.

Selon une source proche de l'enquête, les pandores, dont les locaux se trouvent à quelques encablures seule-

ment du Cadastre, sont informés ce soir-là, par un anonyme, que des individus suspects rodent autour du bâtiment administratif. Aussi, deux gendarmes sont-ils promptement envoyés pour s'enquérir de la situation. Mais à l'approche des hommes en uniformes, les suspects prennent la poudre d'escampette à bord d'un véhicule de marque Toyota Corolla, immatriculé AM-228-AA.

« Une fois parvenus au Cadastre, les officiers de police judiciaire vont se rendre compte que les locaux ont été forcés et des effets emportés », indique cette même source. Aussi, une patrouille nocturne est-elle diligentée à Ntoun et ses environs



Photo : SCOM

Le bâtiment du cadastre de Ntoun.

pour retrouver les auteurs du casse. Les efforts des fins limiers ne tardent pas à payer, car ils interceptent le

véhicule des malfrats à la hauteur de la boulangerie du centre. Mais le chauffeur du Toyota Corolla refuse d'ob-



Photo : SCOM

Vue partielle des effets retrouvés.

tempérer. Une course-poursuite s'engage alors entre les gendarmes et les bandits.

Une fois parvenus à hauteur des rails, ces derniers doivent poursuivre leur fuite à pied, leur voiture les ayant abandonnés. Et lorsque les éléments de la brigade territoriale abandonné au peigne fin, ils y trouvent le matériel informatique dérobé au Cadastre. L'enquête suit son cours pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Cependant, le moins que l'on puisse dire, est que les responsables de l'administration vandalisée ne sont pas exempts de tout reproche. En effet, l'absence d'un gardien et le défaut d'éclairage ne font-ils pas de cet endroit un lieu propice au vandalisme.

Braconnage à Oyem

Un Tchadien et un Burkinabé arrêtés à Mitzié

ALEXIS NDONG SIMA
Oyem/Gabon

A l'intérieur du véhicule des présumés braconniers se trouvaient quatre pointes d'ivoire soigneusement dissimulées dans un sac de riz, trois phacochères et un fusil de type calibre 12.

OUSSENI Dialla, Tchadien âgé de 34 ans, et Aboubacar Yankin, Burkinabé de 27 ans, ont été interpellés récemment par les gendarmes

de la brigade centre de Mitzié, pour braconnage sur des espèces intégralement protégées. Au moment de leur arrestation, les présumés braconniers étaient d'ailleurs en possession de quatre pointes d'ivoire prélevées sur deux éléphants qu'ils venaient d'abattre.

C'est dans la nuit du 8 au 9 juillet dernier que les agents de la brigade centre de gendarmerie de Mitzié sont informés par un indic de ce que des braconniers sont sur le point de sortir de leur zone habituelle de chasse. Il s'agit d'une bourgade située à 75 km du chef-lieu du dé-



Photo : Alexis NDONG SIMA

Sieurs Oussen Dialla et Aboubacar Yankin peu de temps avant d'être déferés à Oyem.

partement de l'Okano. Aussitôt, les pandores de garde ce jour-là prennent la route, en direction du lieu indiqué. A quelques kilomètres de là, aux environs de minuit, ils

mettent en place une souricière destinée à appréhender les chasseurs. Peu de temps après, les gendarmes aperçoivent un véhicule de marque Mitsubishi

double cabine, conduit par un certain Ebare. Les autres occupants sont très rapidement identifiés comme étant Oussen Dialla et Aboubacar Yankin. Le trio est maîtrisé puis conduit au poste à Mitzié. Par la suite, en procédant à la fouille de la voiture, les gendarmes trouvent quatre pointes d'ivoire soigneusement dissimulées dans un sac de riz. Mais aussi trois phacochères et un fusil de type calibre 12, ayant probablement servi à abattre ces espèces protégées par la loi. Les deux braconniers, interrogés, dévoilent le nom de leur employeur, qu'ils appellent tout simplement Mat.

Celui-ci, selon leur déclaration, résiderait au quartier Nnang-Mbeng à Mitzié. Le même individu, actuellement en cavale du côté du Cameroun, a également été présenté par les deux Ouest-africains comme l'auteur du vol des pointes d'ivoire au tribunal d'Oyem.

Les pandores ont enfin mis la main sur plusieurs documents d'identité suspects, lors d'une perquisition au domicile des chasseurs. Présentés devant le parquet, Oussen Dialla et Aboubacar Yankin ont été placés en détention préventive à la prison d'Oyem, en attendant de répondre de leur acte.

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

Rasna Mabick-Ma Moussodji neutralisé à Lambaréné

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

Les éléments de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Lambaréné ont, dernièrement, prêté main-forte à leurs collègues de Port-Gentil, dans la traque contre le cerveau présumé du réseau de dealers de cannabis dont certains

membres se trouvent déjà en prison.

LA cavale de Rasna Mabick-Ma Moussodji alias "Raznatte" a finalement été de courte durée. En effet, après l'arrestation à Port-Gentil, par les éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de dix membres du réseau dont il serait le chef ("L'Union" du 18 juillet 2015), le jeune homme avait réussi à prendre la poudre d'escampette en direction

de Lambaréné, où il a justement été neutralisé en fin de semaine dernière.

D'après une source proche de l'enquête, cette arrestation s'est faite alors que le fugitif descendait fraîchement d'une embarcation à Port-Gentil.

C'est que, dès l'entame de la cavale, les agents de l'antenne provinciale de l'Oclad de Port-Gentil ont aussitôt mis en alerte leurs collègues de Lambaréné. Deux agents seront même mandatés de-



Photo : Jean Paulin ALLOGO

puis l'Ogooué-Maritime pour se mettre aux trousses du présumé dealer.

De retour donc en territoire portgentillais, Rasna Mabick-Ma Moussodji a été déferé, le lundi 20 juillet dernier, devant le parquet de cette localité. Reconnais-

lant les faits, lors de l'audience, l'intéressé a avoué s'adonner à l'activité illicite de dealer depuis quatre mois seulement. Mieux, il a révélé que son fournisseur serait un certain Aslove, un Ivoirien établi à Libreville. En attendant sa comparution devant un tribunal correctionnel, Mabick-Ma Moussodji a été inculpé pour détention et usage de chanvre indien, puis placé en détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil.

le présumé chef de bande tenant dans ses mains quelques échantillons de sa marchandise.

Vol de véhicule à Libreville

Ismaël Yezengoye Atabi à nouveau dans les filets de la PJ

COE
Libreville/Gabon

ISMAËL Yezengoye Atabi, alias "Mano/Sousou", Gabonais âgé de 17 ans, sans emploi, a été interpellé dernièrement par le service des affaires criminelles de la Police d'investigations judiciaires (PJ), suspecté de vol de véhicules.

Le mis en cause, selon ses propres révélations, serait détenteur d'une "clé fétiche", car elle lui permet d'ouvrir, puis de dérober n'importe quel véhicule

trouvé sur son passage. Mais, à ce qu'il semble, ce n'est pas tant les voitures qui intéressent Sieur Yezengoye Atabi, mais surtout leur contenu. Seulement, pour les fouiller en toute tranquillité, il doit les déplacer et les amener en lieu sûr. C'est pourquoi il a besoin de les ouvrir.

Il raconte qu'il est parvenu, selon cette technique, à vandaliser trois véhicules au quartier Nzenz-Ayong, dans le sixième arrondissement de Libreville, deux derrière la mairie et un autre dans la zone d'Ondogo. La dernière voiture sera même mise à contribution toute la nuit



Photo : Cadefite Ondo Eyi

Le repris de justice dans les locaux de la PJ.

dans le cadre du transport suburbain. Mais Ismaël, non satisfait des retombées que lui procure cette activité, a décidé



Photo : Cadefite Ondo Eyi

L'un des véhicules détournés par le malfrat.

d'en ajouter une autre: le vol à la tire. En effet, deux dames, qu'il aurait prises comme clientes en faisant le clando avec le véhicule volé,

se verront arracher leurs sacs à main par le filou. Après avoir débarqué ses clientes avant leur lieu de destination, le mis en cause

prend la fuite avec, à ses côtés, le nommé Pango, actuellement en cavale.

Les agents de la Police d'investigations judiciaires (PJ), saisis, ont immédiatement appréhendé Yezengoye Atabi, identifié comme un repris de justice, car ayant déjà séjourné en prison pour des faits similaires. Lors de l'interrogatoire d'usage, il s'est lancé dans une sorte de procès contre ses parents, qu'il accuse d'être responsables de son échec sur tous les plans.

Mais cela suffira-t-il à lui arracher la magnanimité des juges?